

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 47 (1909)
Heft: 43

Artikel: Kilomètres en musique
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-206384>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



CONTEUR VAUDOIS

PARAISANT TOUS LES SAMEDIS

Fondé en 1861, par L. Monnet et H. Renou.

Rédaction, rue d'Etraz, 23 (1^{er} étage).

Administration (abonnements, changements d'adresse),
E. Monnet, rue de la Louve, 1.

Pour les annonces s'adresser exclusivement
à l'Agence de Publicité Haasenstein & Vogler,
GRAND-CHÊNE, 11, LAUSANNE,
et dans ses agences.

ABONNEMENT: Suisse, un an, Fr. 4 50;
six mois, Fr. 2 50. — Etranger, un an, Fr. 7 20.

ANNONCES: Canton, 15 cent. — Suisse, 20 cent.
Etranger, 25 cent. — Réclames, 50 cent.
la ligne ou son espace.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

UNE QUESTION DE MOT

PROGRÈS est loin d'être synonyme de beauté, chacun sait cela. Il semble même que les inventions les plus utiles soient aussi celles qui fassent payer leurs bienfaits par les plus gros sacrifices en matière de charme du paysage. Voyez, par exemple, en quelles horribles côtes pelées certains chemins de fer de montagne ont transformé des pentes jadis couvertes de superbes forêts; voyez les taches que font dans les sites agrestes les gigantesques usines hydrauliques, les fabriques d'aluminium ou de carbure de calcium, sans compter les « palaces-hôtels »; voyez encore, par dessus nos campagnes, la toile d'araignée tissée par l'administration des télégraphes et des téléphones, ainsi que par les entreprises d'éclairage et d'énergie électrique.

A ces enlaidissements s'en ajoutent d'année en année d'autres qui n'ont pas pour excuse l'intérêt général ou l'impérieuse nécessité. Des affiches-réclames s'étalent dans une prairie, à l'orée d'un bois, sur les parois des chalets ou dans le voisinage immédiat de quelque curieux édifice du passé; telle rue dont l'harmonie des lignes était délicieuse se voit condamnée à la laideur perpétuelle de par l'esprit de lucre de quelque entrepreneur de « maisons de rapport »; et quede jolis points de vue devant lesquels se campent de ces villas qui semblent vouloir défier la nature par l'horreur de leur façade en béton verni de couleurs criardes!

Emus par ces attentats au goût, à la nature, à la poésie du sol natal, des hommes se sont groupés pour prendre la défense du pittoresque de la Suisse, et, il y a quelques jours, à Lausanne, s'est fondée une section vaudoise de leur association. Le *Conteur* se réjouit de ces efforts et souhaite ardemment les voir aboutir.

Il n'a qu'un regret: c'est que cette gardienne de nos beautés nationales, qui s'appelle *Heimatschutz* chez nos confédérés de langue allemande, n'ait pas un nom français pour la Suisse romande et un nom italien pour le canton du Tessin et pour une partie des Grisons.

Nous ne chicanerons pas nos compatriotes d'au-delà du pont de Gumenen sur le mot même de *Heimatschutz*¹, qui nous semble manquer de précision; ils l'ont adopté, c'est leur affaire. Mais nous leur en voudrions de nous l'imposer, comme ils nous ont imposé, par notre faute, les mots de *vorort*, de *landwehr*, de *landsturm*, de *kursaal*, et d'autres encore, qui ont leurs équivalents en français.

Si *Heimatschutz* est intraduisible en un seul mot, on ne saurait prétendre que l'idée qu'il est censé représenter ne puisse s'énoncer en notre langue. *Ligue pour la beauté*, ou *Protection du pittoresque*, ou *Gardienne des sites*, ou *Pour le paysage*, ou *Défense des beautés nationales*, ou encore *l'Art public*, voilà tout autant de dénominations qui pourraient être proposées et qui, si elles sont moins concises, ont en revanche le mérite d'être plus explicites que *Heimat-*

schutz. Peut-être même quelqu'un de nos lecteurs en trouvera-t-il de bien meilleures.

Le comité de la section vaudoise se compose, au reste, d'esprits avisés et de bons patriotes. Il ne saurait ignorer que cette question de mot a plus d'importance qu'il n'y paraît au premier abord, que de sa solution dépend pour une grosse part le succès de la section naissante dans un canton entièrement de langue française. Voit-on les carabiniers ou les gymnastes vaudois entrer en foule dans une association fédérale qui ne s'appellerait que la *Schützengesellschaft* ou le *Turnverein*? Ils seraient aussi rares sans doute que les Luganais qu'enflamme le terme de *Heimatschutz*, malgré toute leur tristesse à la vue des vilaines bâtisses modernes qui déparent leur cité.

Le comité vaudois, nous l'espérons bien, saura faire entendre aussi au comité central que le recrutement des sociétaires n'est pas seul en jeu, qu'il y a là une question de déférence, de respect des traditions, de respect du sentiment national, et que la conservation de sa langue tient encore plus au cœur à un peuple que la protection d'un monument ou d'un site, quelque beaux qu'ils soient.

Pour nous, nous ne demanderons à être admis dans la section vaudoise que lorsque la société dont elle dépend aura un nom français, et nous connaissons nombre de Vaudois qui feront de même.

V. F.

« BONUS VINUS », « BONUM VINUM »

UN évêque avait invité les prêtres de son diocèse à une agape fraternelle.

Il avait donné ordre à sa gouvernante d'offrir vins et rafraîchissements aux convives lorsqu'ils arriveraient.

Un prêtre, d'allure rustique, vint sonner à l'évêché. La gouvernante le jugeant sur l'apparence, lui offre un vin médiocre.

L'évêque entre au moment où le prêtre le déguste.

— *Bonus vinus*, Monseigneur, fait le rustique.

Quel ignorant, pense l'évêque.

Au dîner, le rustique déguste un nectar, cette fois.

— *Bonum vinum*, Monseigneur.

— Alors, ce matin?

— A petit vin, petit latin, Monseigneur!

Rapaces et Coriaces.

On payait pour la première fois l'impôt progressif.

Dans un de nos bureaux de recettes, se présente un contribuable grincheux, qui paie en rechignant et en se répandant en doléances.

— L'Etat est un vieux rapace, dit-il, en manière de conclusion.

— Que voulez-vous, Monsieur, répond sans s'émouvoir le receveur, il y a toujours eu les « Rapaces et les Coriaces ».

JE CROIS AU VIN

Le bonheur s'arrondit et mûrit au soleil,
Il pousse sur les ceps, il est d'un noir vermeil...
Le bonheur, c'est du vin! c'est du vin de Bourgogne!
Il vous met de la joie en rouge sur la tigne;
Il s'appelle Pomard ou Beaune! — Le bonheur,
On ne le rêve pas. — on le boit, c'est meilleur.

Dire que le bonheur peut tenir dans mon verre!
Pas longtemps, il est vrai! tout passe sur la terre!...
Le Beaune que j'ai bu me fait rire les yeux.
Je vois couleur de vin... mon chemin est joyeux...
On dirait sur le seuil, qu'enlumine l'automne,
Que le soleil couchant met en perce une tonne.
J'entends dans le lointain rire et chanter l'écho...
Le rire des moissons, c'est le coquelicot!
Les peupliers sont saouls: au bord de l'eau

[malsaine]

Ils peuvent dans le vent se soutenir à peine...
L'air a je ne sais quoi de vif, de guilleret...
On dirait que les champs sortent du cabaret.

La bonté du Pomard gagne le cœur: on aime,
On devient aussi bon que le Pomard lui-même;
Et sur le vin l'amour revient comme sur l'eau
Remonte la grenouille aussitôt qu'il fait beau.

Le vin, c'est le printemps! c'est le soleil! il dore.
Il sème dans le cœur des fleurs qu'on sent éclore!
Ainsi qu'un nid d'oiseaux qui vient de s'éveiller,
Tout le bonheur passé se met à gazouiller...

Comprend-on que le vin mette un homme en colère?
A peine a-t-on le temps d'en boire sur la terre.
Le vin n'est pas méchant quand il est naturel,

Il est doux au contraire, il est spirituel...

Ce n'est pas mal placer son argent que de boire!

Je crois sincèrement au vin! Il faut y croire...

Ainsi qu'un bon pasteur, on l'aime, il vous

[convainc...]

C'est ma religion, à moi: je crois au vin!

FERNAND DESNOYERS, † 1869

Le saviez-vous?

Saviez-vous qu'aucun siècle ne peut commencer un mercredi, un vendredi ou un samedi?

Saviez-vous que le mois d'octobre commence toujours le même jour de la semaine que le mois de janvier; le mois d'avril le même jour que le mois de juillet; décembre le même jour que septembre?

Février, mars et novembre commencent le même jour de la semaine, tandis que mai, juin et août commencent à des jours différents entre eux.

Ces règles ne s'appliquent pas aux années bissextiles.

L'année ordinaire se termine toujours le même jour de la semaine qu'elle a commencé.

Enfin, les années se répètent, c'est-à-dire qu'elles ont le même calendrier tous les 28 ans.

KILOMÈTRES EN MUSIQUE

VOICI l'hiver! Adieu les excursions alpestres, champêtres, sylvestres, etc. Place aux danseurs!

Messieurs, invitez vos dames! Tournez, tournez, qu'à la valse on se livre!...

Un savant — oh! ces savants, de quoi ils se

¹ Littéralement: défense ou protection de la patrie, du sol natal.

mêlent ! — s'est amusé à calculer le nombre des kilomètres que l'on parcourt en dansant.

Selon lui, une valse ordinaire représente, pour chaque danseur, un trajet de douze cents mètres.

Les quatre figures du quadrille font faire à chacune des huit personnes qui y prennent part tout près de deux kilomètres. C'est le record !

Après la valse viennent la mazurka, qui représente près de mille mètres, la berline, neuf cents mètres, la polka, huit cents et le pas de quatre, sept cent cinquante mètres.

Dans un grand bal commençant, par exemple, à dix heures du soir, pour finir à cinq heures du matin, une personne ayant figuré dans la plupart des danses, n'a pas fait moins de vingt-huit mille pas, soit environ vingt kilomètres.

UNE MAÎTRESSE ACCOMMODANTE

DÉCOUPÉ à la quatrième page d'un journal de la Suisse allemande :

« On demande une jeune fille consentant à s'occuper un peu des travaux domestiques. Elle aura les gages qu'elle voudra, à la condition qu'elle laisse à ses maîtres de quoi remplacer la vaisselle qu'elle mettra en pièces. Au début, elle disposera de cinq soirées par semaine ; plus tard, toutes ses soirées lui appartiendront. Elle dictera elle-même le menu des repas et décidera si la viande doit être servie crue, à moitié cuite ou carbonisée. D'ailleurs, elle agira généralement en tout comme il lui plaira, sauf qu'elle ne sera pas autorisée à porter les gants ou les bottines de sa maîtresse, si sa pointure s'écarte de quatre unités en moins ou en plus de la pointure de sa maîtresse. Elle aura droit à des cadeaux à Noël, au jour de l'An et à son jour anniversaire. Une chambre sera mise complètement à sa disposition pour une sœur malade ou une vieille mère infirme. Sur son désir, elle pourra prendre gratis des leçons de chant et de piano, dans le salon de la maison. Enfin, il va sans dire qu'il ne sera exercé aucun contrôle sur le café, le thé et le sucre qui entrent dans la maison ou qui en sortent.

» Ecrire à Mme X..., Clarastrasse, Petit-Bâle. Pas besoin d'affranchir. »

A table. — Entre commensaux dans un hôtel de Montreux :

— Che suppose, matame, que fous êtes vrançaise, car fous manchez beaucoup de pain ?

— Vous, monsieur, vous devez être allemand ?

— Sur quelle chose fondez-vous cette supposition ?

— Vous mangez beaucoup de tout.

Pourquoi ?

Pourquoi dit-on de quelqu'un *feu* un tel, alors qu'il s'est éteint ?

Pourquoi l'action de chercher à *prendre* du gibier s'appelle-t-elle le *chasser* ?

Pourquoi dit-on indistinctement *embrasser* ou *épouser* une cause ? Tout le monde sait que si l'on embrasse généralement ce que l'on épouse, on n'épouse pas toujours ce qu'on embrasse.

Pourquoi, pour avoir de l'argent *devant* soi, faut-il le *mettre de côté* ?

Pourquoi un bruit transpire-t-il avant d'avoir couru ?

Pourquoi dit-on : *Qui voit ses veines, voit ses peines* ? alors que c'est lorsqu'on n'a pas de veine qu'on a des peines ?

Pourquoi dit-on indifféremment d'un mort : qu'il *laisse* ou qu'il *emporte* des regrets, étant donné qu'il ne saurait les laisser, s'il les emporte, et réciproquement ?

COURYON ET LÈ MUNICIPAL

N'ÉTAI pas on croûto corps, clli Couryon, mâ on bocon granta leinga. Resseimbliâve à sa mère que l'arâi quasu fê battre duve montagne. L'arâi du recordâ po itre minna-mor dèvant lo tribünat ; vo prometto que l'arâi re-briqua sè dzein âo tot fin.

Clli Couryon l'avâi du paraitre per vè la municipalità de Rondzecampöta por cein que l'avâi volü hertsî sa truffiäre onna demeindze de djonno. La garda l'avâi gadzî et pu, lo deloâ d'apri, a-te que Couryon dèvant lo syndico et lè municipau po vère que voliävânt lâi dere.

Quand l'ant z'u oïu cein que desâi, clliau monsu lâi fant dinse :

— Accutâ-vâ, Couryon, vo z'île on hommo épouârau : na pas allâ âo pridzo la demeindze dau djonno, vo hertsîde voutron tsamp. Cein n'è pas dein sti dieu mondo permet. La garda vo z'a gadzî, l'a bîn fê, et la municipalità vo z'a condanâ à payî six francs d'ameinda.

— L'âi a pas moyan ! que fâ Couryon. Six francs ! Foudrâi que lè robèyo po vo lè baillî ! cotyen de guieux ! Six francs ! M'ant condanâ à six francs ! Eh ! s'étâi pas la crainte de Dieu, vo deri oïque que l'è verè.

— Dite pi !

— Bin su que lo vu vo dere, cotyen de guieux ! *La maiti dâi municipau sant dâi tsaravôte !*

— Ah ! l'è dinse, fâ lo syndico, ah ! vo voliâi oncora dere que la maiti dâi municipau sant dâi tsaravôte. Eh bin ! vo z'allâ vère.

Et Couryon l'a bin vu. Lè municipau l'ant portâ pllienta et noutron minna-mor l'a du oncora payî quaque francs et reterî sè raison ein tenâbilla de municipalità.

Lo poûro Couryon l'a faliu reportâ oncora on iâdzo sè tsausses dèvant clliau monsu po dè-manda estiusa.

Quand lè que sè fut levâ, ie crêche on bocon dèvant sè et pu ie dit dinse :

— Vo z'avè de que la maiti dâi municipau ètant dâi tsaravôte. M'èin repeint prau, m'a prau cotâ. Et du que su d'obedzi de reterî mè raison, lo vo dio tot net : *la maiti dâi municipau sant pas dâi tsaravôte.*

— A la boun'hôra ! so repond lo syndico de Rondzecampöta.

Et Couryon l'a pu s'ein allâ.

MARC A LOUIS.

LE SUPERFLU

Rolle, octobre 1909.

Mon cher Conteur,

Ton petit entrefilet de samedi dernier, intitulé : *Du souffle*, me rappelle une anecdote dont le héros est un de tes bons amis, mort, hélas. Je veux parler du prophète de Chillon.

Cette anecdote fut racontée en ces termes, lors du décès de Jules Capré, par un correspondant du *Démocrate* de Delémont :

« De mon vieil ami Jules Capré, il ne restera plus demain qu'un petit tas de cendres au fond d'une urne. Je l'avais connu à Berne, il y a quelque vingt-cinq ans, alors qu'au Département militaire il remplissait les fonctions de traducteur. C'était un joyeux gars, franc comme l'or et bon comme le pain. Pourtant, on lui en faisait voir de toutes les couleurs, à son Département militaire, où ses traductions paraissaient toujours trop claires, ce qui le faisait passer pour un esprit superficiel, incapable de saisir ce qu'il y a de profondeur et d'exactitude dans l'obscurité des textes guerriers.

» C'est lui qui, par exemple, avait traduit une fois « *der Hauptmann der betreffenden Kompagnie* » par « le capitaine », tout court, et qu'on avait obligé à écrire : « le capitaine de la compagnie que ça concerne ».

» Il en avait presque fait une maladie. »

C'est probable. — Un étranger, montrant une statue à son cicerone :

— Et à celui-là, dites-moi, pourquoi lui a-t-on érigé un monument ?

— Dame ! vous m'en demandez trop... C'est peut-être qu'il n'en avait pas encore.

Etonnant. — Deux braves femmes parlent de l'inauguration du four crématoire de Lausanne et de l'incinération.

L'une d'elles paraît avoir la chose en horreur :

— Quant à moi, dit-elle, je veux être ensevelie dans la terre, et non brûlée... je ne suis pas pour la crémation.

Contagion. — M^{me} A..., qui est dépourvue de tout esprit, disait à M^{me} B... en parlant d'une de ses amies :

— Oui, je reconnais qu'elle n'a aucun esprit. Mais moi qui la fréquente sans cesse, je vous assure qu'elle a une bêtise...

— Communicative !... acheva M^{me} B.

LE « CONTEUR » EN MARAUDE

Le *National suisse* conte l'amusante histoire que voici.

Dernièrement, dans une petite ville d'Angleterre, monsieur le juge se rendait en hâte à l'audience. Devant le tribunal, il rencontre le procureur.

— Eh ! monsieur le juge, vous êtes en retard, aujourd'hui.

— C'est possible, répond celui-ci ; je n'ai point de montre ; j'ai oublié la mienne sous mon oreiller, ce matin.

Il avait prononcé ces paroles à voix haute, en traversant la foule des curieux qui stationnaient devant l'entrée du palais de justice.

Un quart d'heure après, un jeune homme assez bien habillé, et qui avait toute la mine d'un commis de magasin, sonnait à la demeure du juge. Madame vint ouvrir elle-même.

— Voici une dinde, déclara le jeune homme, que monsieur le juge m'a chargé de vous apporter. En même temps, il vous prie de me remettre sa montre, qu'il a oubliée sous son oreiller, afin que je la lui porte tout de suite à l'audience.

— Tiens, pensa madame en soupesant la volaille, mon mari qui a une fois une bonne idée !

Et, sans appréhension aucune, elle confia la montre — un beau chronomètre en or — avec sa chaîne, à l'inconnu.

A midi, quand le juge rentra, sa première question fut :

— Où as-tu mis ma montre ? Je l'avais laissée sous mon oreiller.

— Mais, mon ami, tu veux rire ? Tu l'as fait chercher un moment après ton départ, en m'envoyant la dinde.

— Quelle dinde ? Je n'ai point envoyé de dinde, ni fait chercher de montre.

Tableau. Explications, reproches, dispute et le reste !

— Enfin, conclut le juge, nous avons été filoutés de belle façon. Au moins nous avons la dinde. Et tiens ! puisque notre voleur le veut, tu l'apprendras pour ce soir, nous la mangerons avec nos amis !...

Deux heures après, et le juge étant retourné à ses actes, on sonnait chez lui. C'était un homme portant un uniforme qui ressemblait vaguement à celui de l'huissier du tribunal.

— On vient d'arrêter le voleur de la montre, déclara-t-il, l'air heureux. Monsieur le juge m'envoie vite chercher la dinde, comme pièce à conviction.

Très heureuse aussi, madame lui remet tout de suite la dinde, et l'autre décampa. Or, c'était le filou du matin.

Décrire la tête qu'on fit, chez monsieur le juge, quand, le soir, on rentra pour dîner, c'est impossible.